



Bulletin d'inscription - Course de caisses à savon
25 Aout 2024
LE GRAND PRIX DE MONTREUILLO

Un formulaire par équipage – Tous les champs doivent être remplis
Chaque membre de l'équipage doit fournir une copie de sa garantie Responsabilité civile

NOM de l'ÉQUIPAGE : _____

Equipage	PILOTE	COPILOTE
NOM		
Prénom		
Adresse postale complète		
Adresse mail @		
Téléphone portable		
Âge au 25/08/2024*		
Pousseurs		
NOM	Prénom	Téléphone portable

J'ai pris connaissance du règlement et je le signe.

J'ai rempli la feuille de décharge de responsabilité.

Monoplace Biplace

Inscription :

La course est limitée à 30 Caisses

L'ouverture des -inscriptions se fera le 20/05/2024 et sera clôturée le 15/07/2024 ou à la 30eme Caisses inscrite.

Le prix de l'inscription est de 10€ (vous pouvez être plus généreux afin de plus participer à l'organisation) et à adresser

Par courrier au Comité des Fêtes de Montreuil. Mairie de Montreuil 58800

Par Mail à brice.couturier@free.fr

L'inscription sera validée dès réception de tous les documents complets :

- Le présent bulletin d'inscription complètement rempli.
- * Une autorisation parentale (et signature sur le présent bulletin) pour les mineurs de moins de 18 ans.
- Le règlement de la course signé.
- La feuille de décharge de responsabilité pour chaque membre de l'équipage (pilote et copilote).
- Une copie de l'attestation de la Garantie en Responsabilité Civile pour chaque membre de l'équipage (pilote et copilote).

- Un chèque ou un Virement 10€ (ou plus) à l'ordredu Comité des Fêtes

IBAN : FR76 1480 6580 0072 0179 4133 081 BIC AGRIFRPP848

Fait à _____, le ____/____/____

NOM, Prénom et signature de chaque participant avec la mention « lu et approuvé »

1. Véhicules acceptés

Les véhicules autorisés à participer à cette épreuve pourront être monoplaces ou biplaces. Ils devront être dépourvus de moteur, posséder 3 roues au minimum, un train directeur (le pilote doit pouvoir maîtriser aisément la direction du véhicule), un système de freinage efficace (permettant l'arrêt complet du véhicule en pente), un ou deux sièges pour installer le pilote et éventuellement, un co-pilote.

Le seul moyen de propulsion du véhicule devra être généré par la seule force physique des pousseurs 2 maximum au départ.

Aucune aide extérieure en cours de descente, ne sera tolérée, à l'exception de celle des commissaires de piste. Le co-pilote pourra également effectuer des actions de pilotage, comme le freinage, par exemple. La matière qui sera en contact avec le bitume (le pneumatique de manière générale) ne devra pas être en plastique.

A partir de 5 minutes de descente, la Direction de Course se réserve le droit d'arrêter le véhicule et de l'exclure de la piste pour laisser la place aux autres concurrents. Les concurrents ne sont pas autorisés à jeter des projectiles jugés dangereux pour le public qu'ils soient de forme solide ou liquide, lors des descentes. Il sera uniquement toléré :

- D'utiliser des fumigènes qui seront allumés depuis le véhicule dans une quantité raisonnable et qui ne présentent pas de danger pour le public. Ces derniers devront être actionnés dès le départ de la Descente et non en cours de Descente.
- De projeter de l'eau vers le public, seul liquide autorisé,
- De distribuer des objets publicitaires à partir du moment où ces derniers ne sont pas dangereux.
- Cette distribution doit être effectuée vers le haut, de façon à limiter leur impact,

Pour des raisons de sécurité il est obligatoire :

- D'utiliser un klaxon, un sifflet ou tout autre dispositif qui permet la diffusion de musique ou de sons afin de prévenir de votre arrivée.

Les équipages ne respectant pas les conditions décrites ci-dessus se verront exclure de la course.

Attention : tous les éléments décrits ci-dessus devront faire l'objet d'une déclaration préalable lors des vérifications techniques et sont soumis à l'approbation de la Direction de Course (Tout fumigène, toute projection d'eau, toute distribution d'objets publicitaires, tout dispositif lumineux).

Tout déversement de liquide sur la piste est interdit et pourra être sanctionné par la Direction de Course.

Le Comité des Fêtes organise les contrôles techniques de sécurité avant épreuve et se réserve le droit de refuser des véhicules qui ne présenteraient pas un niveau de sécurité suffisant, même si l'inscription a été validée préalablement le Comité des Fêtes est le seul juge du niveau de sécurité du véhicule.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un véhicule qui ne serait pas jugé fiable et ne qui ne présenterait pas les conditions de sécurité requises au fur et à mesure de l'avancement des essais.

Un châssis de karting ou de véhicule existant pourra être utilisé. En revanche, il devra scrupuleusement respecter les paramètres réglementaires décrits dans le présent règlement et obligatoirement posséder un élément de carrosserie ajouté au châssis, de façon à changer l'aspect et la physionomie de base du karting ou du véhicule existant (ajout d'éléments plastiques, de carton, de bois, etc.).

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Le non-respect de ces normes pourra entraîner l'interdiction de participer.

Il n'y a pas de poids minimum du véhicule. Le poids maximum du véhicule, pilote et co-pilote (le cas échéant) à bord est de 280 kg. Il n'est pas autorisé de dépasser ce poids. Les concurrents pourront ajouter des lests à hauteur de 40 kg maximum. Ces lests devront être fixés de façon sécurisée (colliers, visseries etc.) dont les commissaires techniques seront les seuls juges. Ces lests devront systématiquement être placés sur la partie avant du véhicule, au-delà (devant) du bassin du pilote.

Le véhicule ne devra pas dépasser 3 mètres de long, 2 mètres de large et 2,20 mètres de hauteur. Pour information, la largeur de la piste sera au minimum, à certains endroits, de 3 mètres.

Les véhicules devront posséder un crochet ou une sangle, fixé suffisamment solidement à l'avant et à l'arrière du véhicule de façon à être tractés par les véhicules de l'organisation (évacuation, retour au paddock, etc.). L'absence des crochets de remorquage pourra être un motif de non-conformité.

Un mousqueton, permettant le passage d'une sangle de 5cm de large, accroché au châssis suffira. En cas de casse d'une pièce mécanique qui aurait provoqué un abandon lors des deux premières descentes, le véhicule sera rapatrié par un véhicule utilitaire de l'organisation vers le paddock pour une éventuelle réparation. Si le véhicule est trop endommagé et que son rapatriement est impossible par le véhicule de l'organisation, l'équipe pourra le faire par ses propres moyens. Si le concurrent n'est pas présent sur la Pré-Grille 10mn avant son heure de convocation, l'abandon du concurrent pourra être prononcé.

Attention :

Les concurrents qui n'auraient pas respecté les conditions techniques d'acceptation des véhicules :

- 280 kg maximum (pilote et copilote à bord),
- 40 kg maximum de lests ajoutés,
- 3 mètres de long maximum,
- 2 mètres de large maximum,
- 2,20 mètres de hauteur maximum,
- Hauteur de caisse : 10cm minimum,

Pourront participer au championnat de la Nièvre, mais ce, hors classement.

Un véhicule qui pèserait au-delà de 280 kg (pilote et copilote à bord) sera systématiquement exclu de l'épreuve.

2. Membres de l'équipe, matériel et équipement

Lors des vérifications administratives, les membres des équipes signeront une décharge de responsabilité signifiant qu'ils participent à un Grand Prix du Championnat de la Nièvre de Caisses à savon sous leur entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et qu'ils s'engagent, ainsi que leurs proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur.

L'inscription à l'évènement ne comprend aucune assurance individuelle accident. S'ils le souhaitent, les concurrents pourront souscrire à ce type d'assurance auprès d'un organisme privé. Les membres d'une équipe constituée de personnes mineures, devront fournir une autorisation parentale lors des vérifications administratives.

Le pilote et son éventuel passager devront être équipés de vêtements couvrant les bras et les jambes, d'un casque (casque non intégral autorisé), de gants et de chaussures fermées. L'utilisation de coudières et genouillères est fortement recommandée. L'usage de stupéfiants et l'abus d'alcool sont interdits. Des contrôles sur les pilotes pourront être organisés avant les descentes.

Les pousseurs devront être habillés de vêtements recouvrant l'intégralité des bras et des jambes. Le port d'un casque intégral ou non est obligatoire (casques de vélo ou de skate-board autorisés pour les pousseurs). L'équipe pourra être composée au minimum d'un pilote et de deux pousseurs et au maximum d'un pilote, d'un co-pilote et de deux pousseurs.

L'habillement et l'homogénéité des membres de l'équipe seront des données influençant le vote du public. La présence de tous les membres composant une équipe sur le départ, dans un maximum de 6, est obligatoire.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès aux sites et installations nécessaires à l'organisation de l'évènement s'il juge que le comportement de la personne concernée est dangereux ou susceptible de perturber l'organisation. Ce refus pourra être prononcé sans avoir à en fournir le motif et sans remboursement ou compensation.

Des caméras embarquées pourront être placées sur le véhicule. Leur présence devra faire l'objet d'une déclaration préalable et leur positionnement sera soumis à l'approbation du commissaire technique. Un chronomètre pourra également être embarqué dans le véhicule.

Décharge de responsabilité
Course de caisses à savon 25 Aout 2024
LE GRAND PRIX DE MONTREUILLON

Je soussigné

Demeurant à :

Numéro de téléphone :

Né(e) le (date et lieu de naissance) :

Décharge par la présente lettre le Comité des Fêtes de Montreuillon, organisateur de la manifestation, de toute responsabilité lors de la course de caisses à savon organisée le 25 Aout 2024.

Je m'engage à respecter le règlement de la course de caisses à savon organisée par le Comité des Fêtes de Montreuillon.

Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès du Comité des Fêtes de Montreuillon. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessures, vols, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à la manifestation nommée ci-dessus.

Déclare avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile me garantissant contre tout sinistre.

Je me porte également garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner durant cette manifestation, et je renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le Comité des Fêtes de Montreuillon.

J'autorise le Comité des Fêtes de Montreuillon à publier mon image et/ou celle de ma caisse à savon (photographie/film), sans que cela n'ouvre d'autres droits, rémunérations ou indemnités que la remise des prix attribués par les organisateurs.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité, sa non présentation avant la manifestation et le non-respect d'un ou des articles de celle-ci durant la manifestation réserve le droit à l'organisation d'exclure ma participation à l'évènement.

Fait à _____, le ____/____/_____

NOM, Prénom et signature du participant avec la mention « lu et approuvé »